

2 Politique

Au lendemain du scrutin de samedi dernier

Les regards désormais tournés vers le CGE et ses démembrements locaux



Photo : F. M. Membo / L'Union
Les membres du bureau du Centre gabonais des élections (CGE), après leur installation par le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha.



Photo : D.R.
Les membres de la Commission électorale provinciale de l'Ogooué-Lolo, au cours d'une réunion.



Photo : L.I.M. / L'Union
Les responsables des commissions électorales locales lors du séminaire organisé par la Cour constitutionnelle.

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Selon les dispositions de la loi électorale modifiée au sortir du Dialogue politique d'Angonjé, après le scrutin, plusieurs étapes devant la Cour constitutionnelle (législatives) et le Conseil d'Etat (locales). Celles-ci concernent plutôt le Centre gabonais des Elections (CGE) et les Commissions électorales locales. Qu'est-ce qui devrait donc se passer dans les tout prochains jours ?

LES élections couplées prévues pour le samedi 06 octobre dernier, se sont effectivement déroulées. Avec des fortunes diverses selon les sièges et autres circonscriptions électorales. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les premiers

résultats provisoires sont connus dans certaines localités, dans d'autres l'attente continue. Dans tous les cas, le travail de centralisation des résultats se poursuit au niveau provincial...

Selon la loi portant dispositions communes à toutes les élections politiques dans notre pays, ce travail est de la compétence du Centre gabonais des Elections (CGE), organe ayant remplacé la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) dans la gestion des élections. Et au stade actuel ce sont ses démembrements qui sont à l'ouvrage. La loi dit en effet que : « Dans chaque département, dans chaque commune, dans chaque arrondissement, dans chaque district et dans les missions diplomatiques et consulaires, en

cas d'élection du président de la République, les Commissions électorales concernées sont chargées, chacune à son niveau, du recensement et de la centralisation des procès-verbaux. Les résultats sont aussitôt annoncés au public, par le président de la Commission électorale concernée. »

Dans le même ordre d'idées, prévoient toujours les textes, « la Commission provinciale électorale dresse en plusieurs exemplaires le procès-verbal de ses travaux et y joint les pièces annexées provenant des Commissions électorales locales, le tout pour être transmis au Centre gabonais des Elections, à la Cour constitutionnelle, au Conseil d'Etat et au tribunal administratif du ressort, en cas d'élection des membres des conseils départementaux et des conseils communaux... »

Pour le moment le gros du travail se situe encore au niveau des Commissions locales ou provinciales, selon les cas.

Donc une fois le CGE reçoit les procès-verbaux des Commissions provinciales, ses membres procèdent, à leur tour, au recensement des procès-verbaux des Commissions provinciales, afin d'établir au finish, un procès-verbal de ses opérations, en plusieurs exemplaires également. C'est seulement après cette étape que le président du CGE, Moïse Bibalou Koumba, devra annoncer « publiquement, au siège du CGE, les résultats obtenus pour l'ensemble du territoire ». La loi lui demande de transmettre « sans délai » un exemplaire de procès-verbaux et les pièces y annexées, respectivement à la Cour constitutionnelle et

au Conseil d'Etat, pour ce qui est des résultats de l'élection des membres des conseils départementaux et des conseils municipaux.

PATIENCE • Ce sera à partir de ce moment que devrait s'ouvrir la phase du contentieux électoral. Et la loi donne à tous les requérants un délai de huit jours, suivant l'annonce des résultats par le président du Centre gabonais des élections, pour saisir soit la Cour constitutionnelle si le contentieux concerne les législatives ; soit le tribunal administratif, s'agissant des élections locales. Ce sera au terme du contentieux (éventuel) dont elle aura été saisie que la haute juridiction « proclamera » les résultats définitifs des élections législatives. Ce sera aussi au terme d'un éventuel

contentieux électoral que le Conseil d'Etat « proclamera » les résultats des élections locales.

Soulignons en outre que les modalités de saisine de la Cour constitutionnelle et du tribunal administratif sont également fixées par la loi.

Au regard de tout ce qui précède, d'aucuns s'accordent pour dire qu'on pourrait attendre au plus tôt en milieu de semaine pour voir le CGE boucler le travail à son niveau et annoncer les résultats provisoires des élections couplées qui se sont déroulées samedi dernier. Et que dire des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat ? Il y a de quoi s'armer de patience, quand on sait que beaucoup de choses peuvent changer au terme du contentieux électoral...

Après les premières tendances dans la commune d'Akanda

Jean Gaspard Ntoutoume Ayi pose un acte de citoyenneté

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

AU sortir du premier tour de l'élection couplée (législatives et locales), le candidat de la coalition Rassemblement Héritage et Modernité et Union nationale (RHM/UN), dans le 2^e arrondissement d'Akanda a pour l'instant, accepté les résultats des tendances qui ne lui sont pas favorables. Jean Gaspard Ntoutoume Ayi a, au-delà du fait qu'il en est sorti perdant, posé un acte de citoyenneté. Avec son



Photo : D.R.
Jean Gaspard Ntoutoume Ayi, avec en arrière-plan, ses équipes, lors de l'opération de nettoyage.

équipe de campagne, le candidat malheureux a décidé de nettoyer les artères de la ville d'Akanda, en reti-



Photo : D.R.
L'acte civique de l'équipe de Jean-Gaspard Ntoutoume en plein nettoyage.

rant toutes ses affiches de campagne collées sur la voie publique. Munis de truelles, balais et

autres outils de nettoyage, et dans un esprit de convivialité, le porte-parole de Jean Ping et les siens ont fait preuve de civisme, ce malgré le verdict des urnes. D'aucuns s'accordent à dire que c'est la première fois qu'un acte de cette nature est posé par un candidat perdant de surcroît, un candidat de l'opposition.

Cette initiative des membres du projet "Akanda j'y crois" a été louée par plus d'un. Notamment, les militants et sympathisants des deux formations politiques alliées.

Quelques réactions des candidats

• **Paul-Marie Gondjout (UN, législatives, 1^{er} siège de Lambaréné) :** "A l'issue du scrutin des législatives sur le siège du 1^{er} arrondissement de Lambaréné pour lequel j'ai été candidat de l'Union nationale, les résultats en notre possession nous donnent perdant au 1^{er} tour au profit de notre adversaire du PDG. C'est une déception pour moi et les électeurs qui ont cru au changement. La clé de ce 1^{er} tour de l'élection est la forte abstention et le désenchantement d'une population désabusée par la profonde crise politique et économique qui sévit dans notre

pays. De nécessaires enseignements devront en être tirés après le 27 octobre."

• **Jean de Dieu Moukagni Iwangou (US, législatives, 1^{er} siège de Mouila) :** "Au terme du 1^{er} tour des législatives, les résultats du premier arrondissement de la ville de Mouila sont simplement négatifs. Me réservant le soin de tirer les enseignements utiles, j'appelle l'ensemble des militants à se mobiliser pour nos candidats qui passeront au 2^{ème} tour.

• **Léandre Zue (PDG, locales, tête de liste au 2^e arrondissement de Libreville) :** "La campagne fut âpre, mouvementée et intense. Nous avons rencontré toutes les strates de la population, qui ont décidé de nous faire confiance pour les 5 prochaines années. Merci pour votre confiance ! Merci à tous mes colistiers, aux adhérents et aux sympathisants du PDG, qui nous ont ac-

compagné pendant ces 10 derniers jours. Soyons forts, solidaires et déterminés, pour notre arrondissement."

• **Charles Mve Ella (PDG, législatives, 2^e siège du département du Ntem) :** "Un seul mot remobilisons-nous pour une victoire finale. Nous sommes face à notre destin politique. Car le destin a bien voulu que nous nous retrouvions face à DN, le parti de ceux qui prédisaient notre mort politique. Avec détermination nous allons démontrer le contraire."